

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 358

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 22

Rédiger ainsi l'alinéa 11 de cet article :

« 7° Après les mots : « répétition de l'indu », la fin de la deuxième phrase du deuxième alinéa du III est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.